

COMMISSION AD'HOC FEDER

27 Février 2025

ORDRE DU JOUR

- **Mot d'accueil du PCE**
- **Etat d'avancement de la clôture du volet FEDER PO 14-20**
- **Présentation du volet FEDER du programme 21-27**
- **Instruments financiers**
- **Questions diverses / échanges avec les participants**



PO 2014-2020

Volet FEDER

Volumes financiers

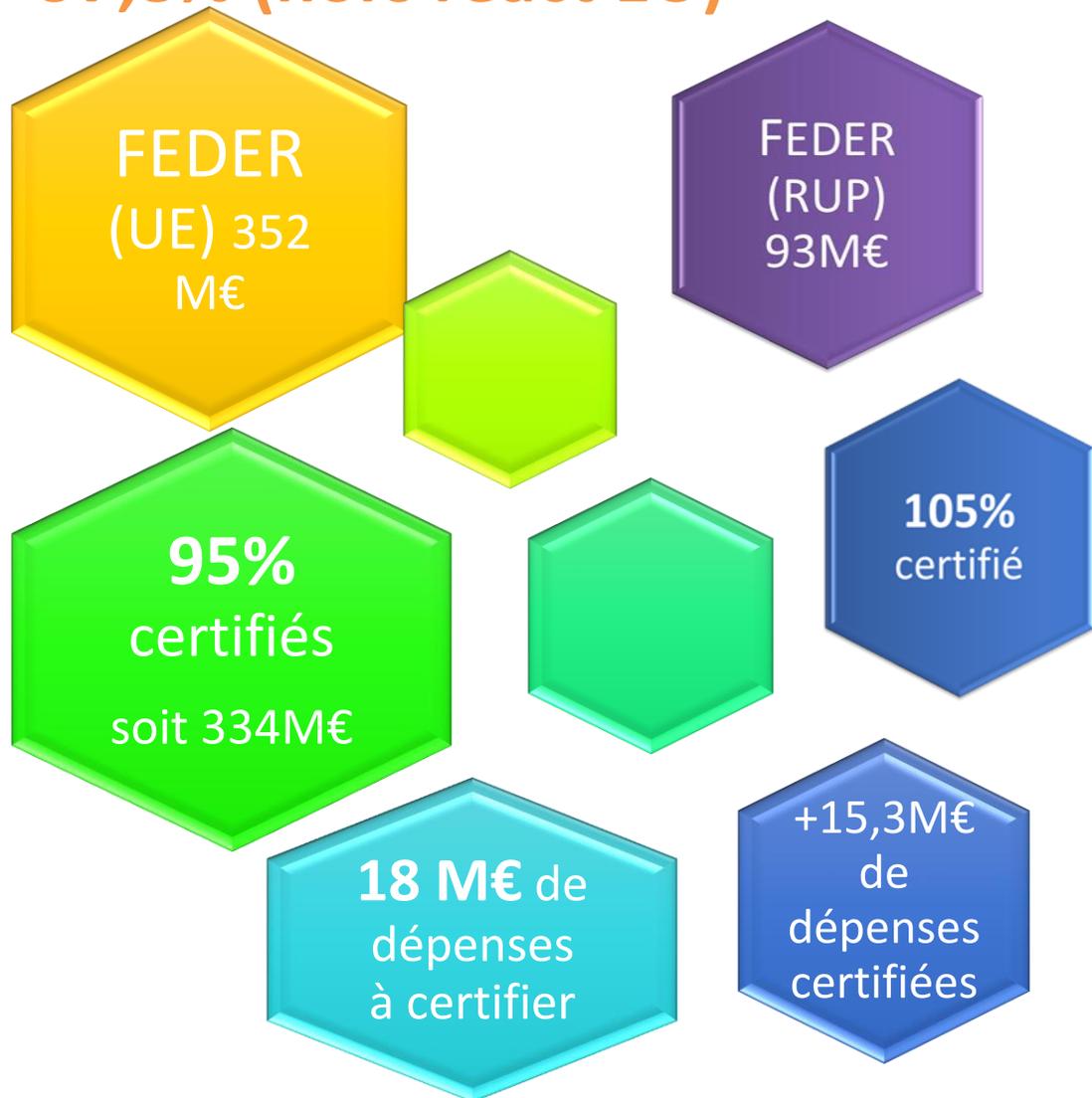
14-20



ENVELOPPE	Montant (part UE)	PROGRAMME (Part UE)	CERTIFIE (part UE)
FEDER 14-20	445 101 522 €	580 079 939 €	435 566 874 €
REACT EU FEDER	159 045 183 €	197 484 709 €	68 792 148 €
TOTAL	604 146 705 €	777 564 648 €	504 359 022 €

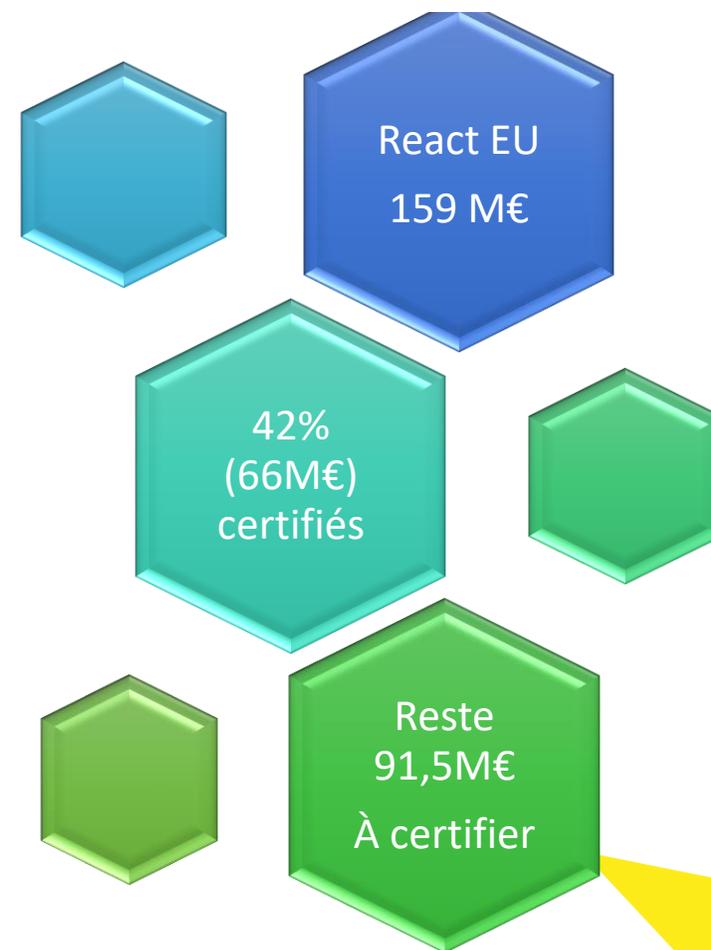
PO FEDER-FSE 14/20

Le taux de certification des dépenses :
97,8% (hors react EU)



REACT EU 14/20

Le taux de certification des dépenses : **43%**



REGLES DE CLOTURE et ECHEANCES



- L'ensemble des contreparties au FEDER prévues dans les plans de financement des opérations doivent être payées et justifiées pour clôturer les dossiers
 - Le rapport de clôture doit être terminé au 30/06/25
 - Les investissements cofinancés doivent être fonctionnels
 - **Date limite de transmission des justificatifs de paiement des cofinanceurs à la CTM : 24 mars 2025**
 - **Date limite de traitement des demandes de paiement « en l'état » : 11 avril 2025**
 - **Date limite des investissements pour être fonctionnels : 15 février 2027**
- 



EVOLUTIONS

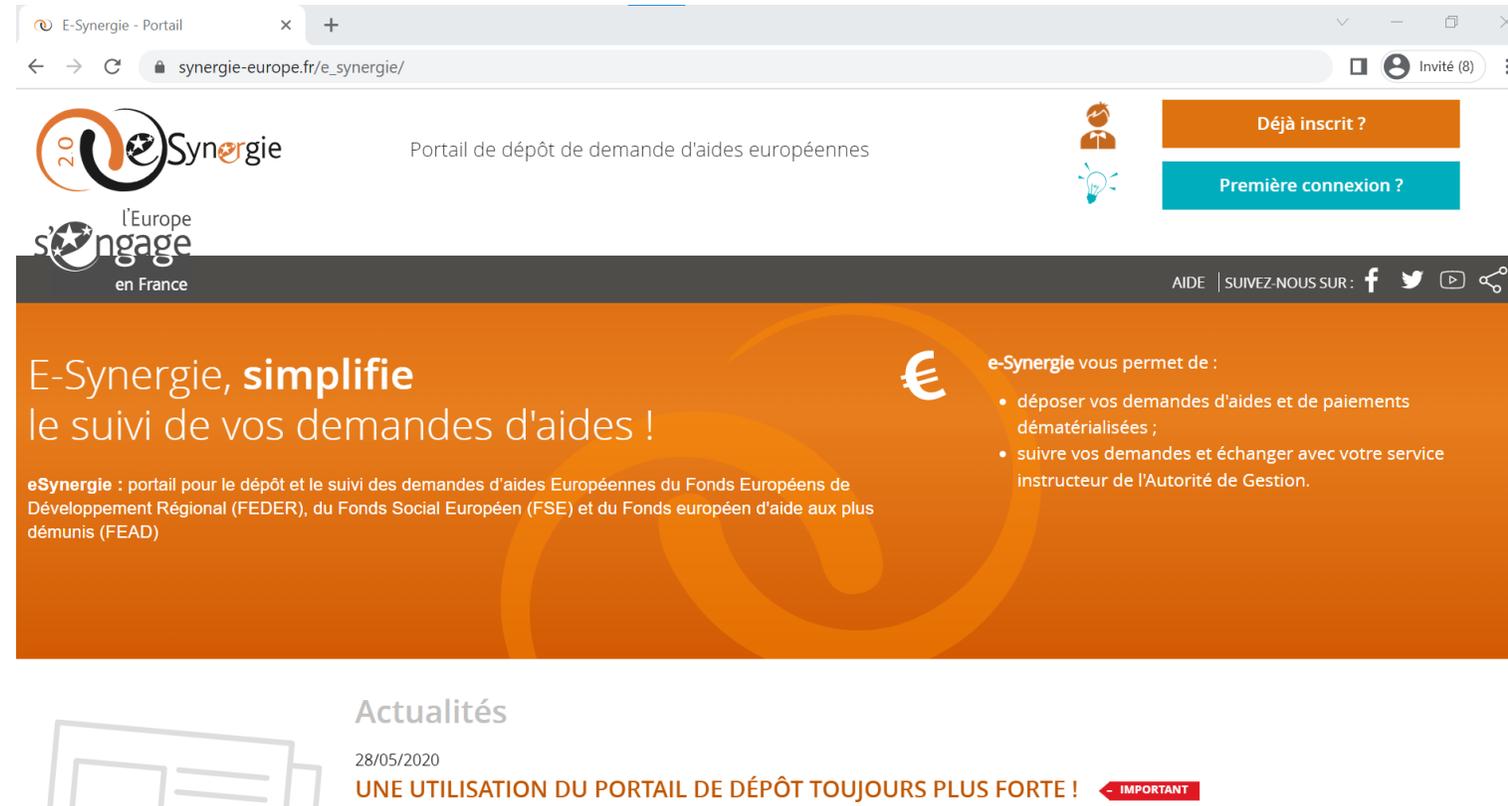
14-20 → 21-27

GESTION TOTALEMENT DÉMATÉRIALISÉE



- Logiciel de gestion synergie
- Plateforme de dépôt dématérialisé e-synergie

http://synergie-europe.fr/e_synergie



The screenshot shows the E-Synergie portal interface. At the top, there's a navigation bar with the 'E-Synergie - Portail' title and the URL 'synergie-europe.fr/e_synergie/'. The main header features the '20 Synergie' logo and the text 'Portail de dépôt de demande d'aides européennes'. Below this, there are two buttons: 'Déjà inscrit ?' (orange) and 'Première connexion ?' (teal). A dark grey bar contains the 'l'Europe s'engage en France' logo and social media icons for AIDE, Facebook, Twitter, YouTube, and a share icon. The main content area has an orange background with the text 'E-Synergie, simplifie le suivi de vos demandes d'aides !' and a list of services: 'déposer vos demandes d'aides et de paiements dématérialisés ;' and 'suivre vos demandes et échanger avec votre service instructeur de l'Autorité de Gestion.' Below this, there's a section for 'Actualités' dated '28/05/2020' with the headline 'UNE UTILISATION DU PORTAL DE DÉPÔT TOUJOURS PLUS FORTE !' and a red 'IMPORTANT' tag.

Toutes les communications entre le bénéficiaire et le service instructeur doivent passer par la plateforme

DE NOUVEAUX DOMAINES D'INTERVENTION



Prévention et
équipements
dans le domaine
de la santé

Lutte contre la
décroissance
démographique

DES STRATÉGIES TERRITORIALES



Priorité 9 Une
Martinique mieux
aménagée
(stratégies territoriales)

- Développer un tourisme durable sur l'ensemble du territoire
- réhabilitation et préservation du patrimoine culturel martiniquais

CIRCUIT DE GESTION



appui

- Renforcement de l'information et de l'accompagnement

dépôt

- Entièrement dématérialisé
- Renvoi au portail de tout dossier incomplet au stade dépôt

Instruction

- Délai de complétude fixé à deux mois maximum
- Au-delà, tout dossier incomplet est classé sans suite

Instance Technique Partenariale

- Fréquence Bimensuelle

Sélection/Programmation

- Modification des seuils de passage en Assemblée : 5M€ en CT éligible pour le FEDER

Convention

- Pas de modification

Exécution-contrôle-suivi

- Dépôt dématérialisé des demandes de paiement
- Délai de paiement fixé à 80 jours
- Service certification

Clôture-archivage

- Pas de modification



PROGRAMME 21-27

VOLET FEDER

Volumes financiers

21-27



ENVELOPPE	Montant (part UE)	Enveloppe socle 14-20	Variation 14-20 / 21-27
FEDER (en transition)	393 021 844 €		
FEDER (Allocation Spécifique RUP)	88 729 627 €		
TOTAL	481 751 471 €	445 101 522 €	+ 8,2 %



Rappel : calendrier développement du programme



1- Une Martinique plus intelligente au service d'un nouveau modèle de développement

2- Une Martinique numérique

3- Une Martinique durable

4- Une Martinique à la mobilité multimodale

6- Une Martinique performante et inclusive

7- Faire du capital humain un levier de développement

FSE+

8- Faire de la Martinique un territoire plus inclusif

5- Une Martinique connectée

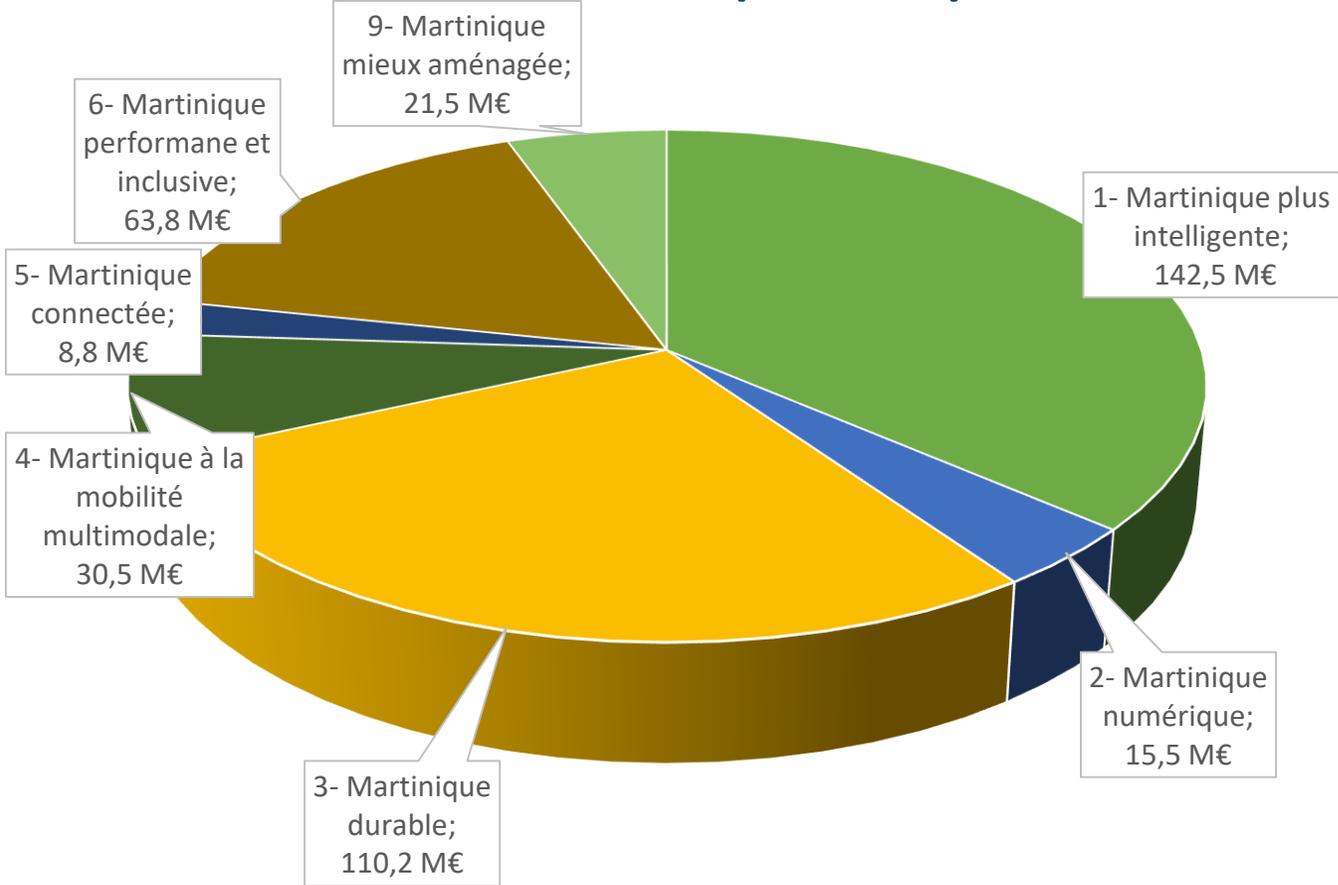
9- Une Martinique mieux aménagée



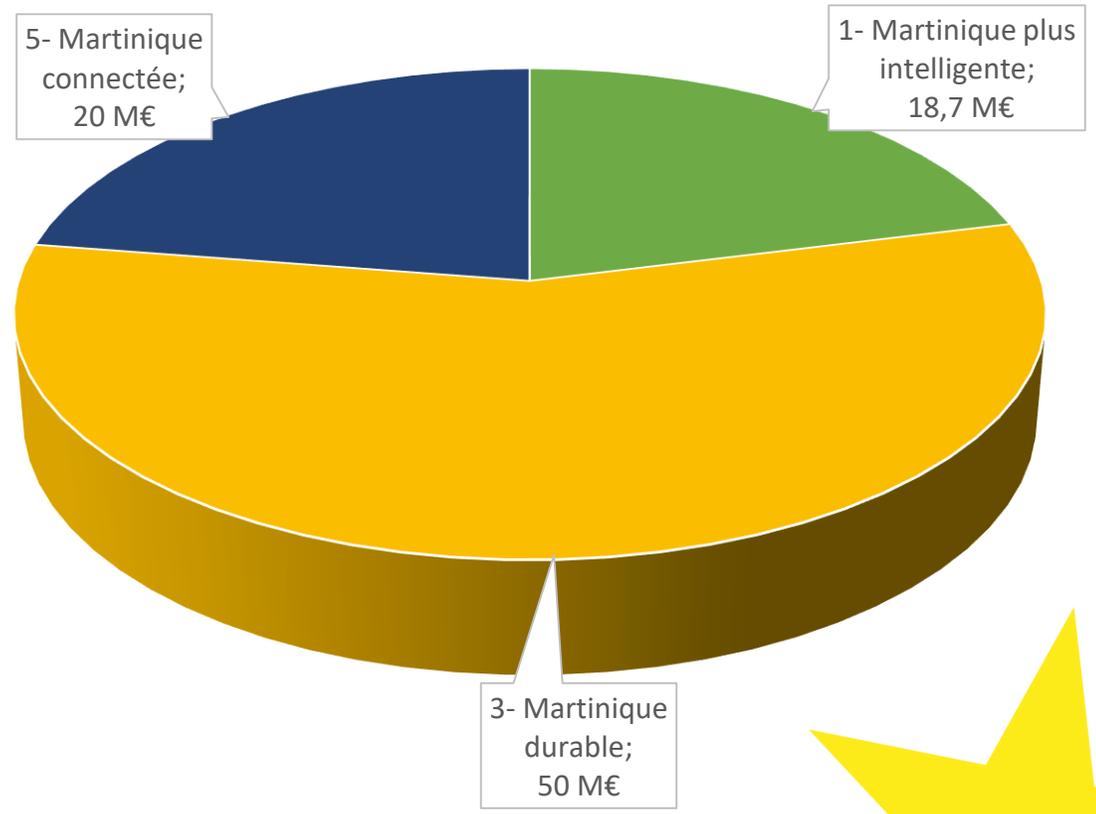
VENTILATION DES ENVELOPPES



En transition (393 M€)



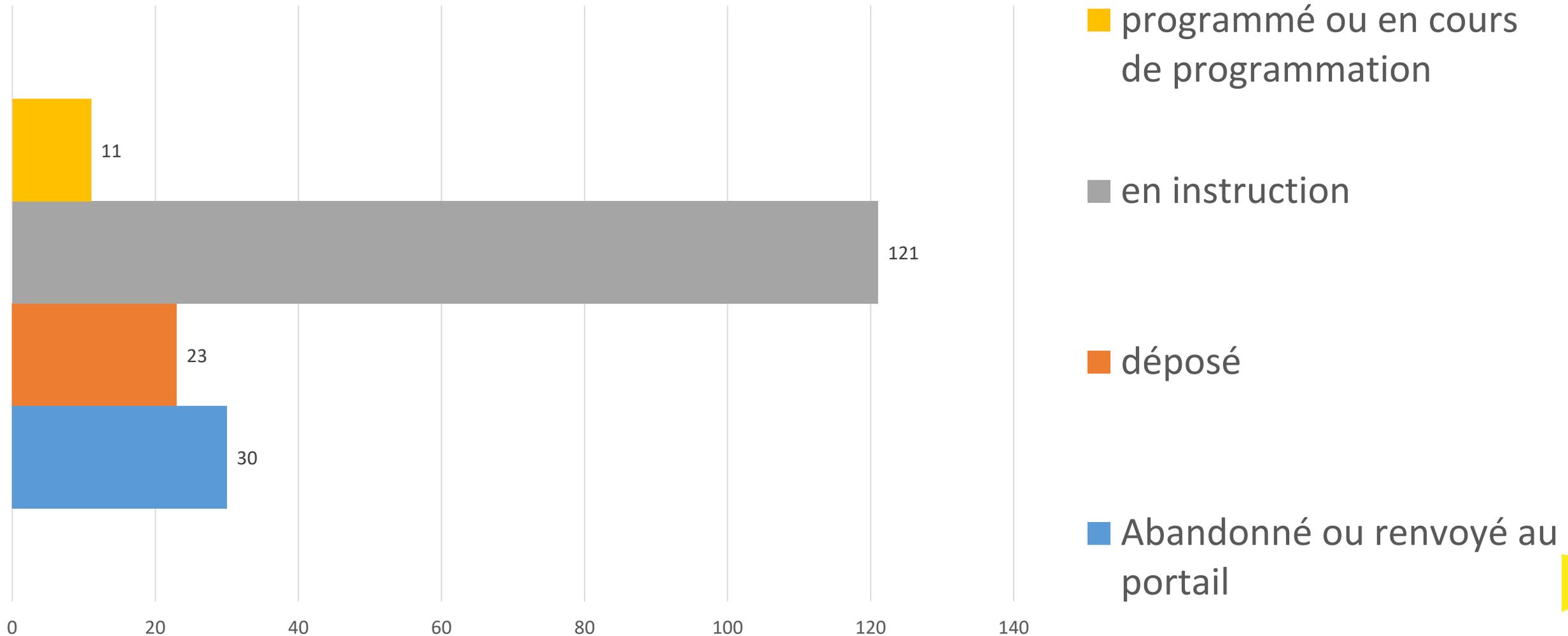
AS RUP (88,7M€)



185 DOSSIERS DEPOSES AU 21/02/2025



Statut des dossiers



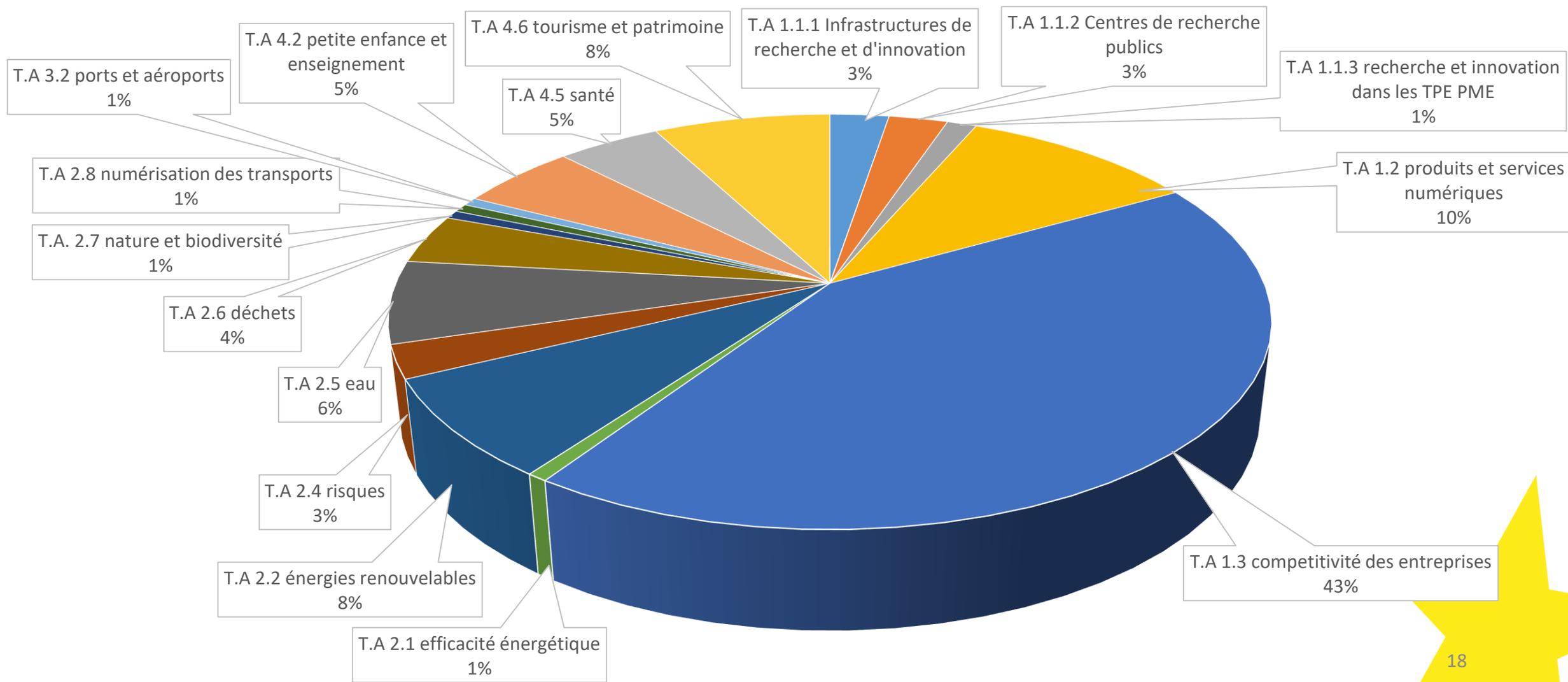
Répartition par priorité



PRIORITE	MAQUETTE (montant UE)	STOCK (montant UE)	%
1- Une Martinique plus intelligente au service d'un nouveau modèle de développement	161 272 971 €	145 551 739 €	90 %
2- Une Martinique numérique	15 500 000 €	-	0 %
3- Une Martinique durable	160 253 345 €	66 466 931 €	41 %
4- Une Martinique à la mobilité multimodale	30 500 000 €	350 000,00 €	1 %
5- Une Martinique connectée	28 853 345 €	10 000 000 €	35 %
6- Une Martinique performante et inclusive	63 853 345 €	27 351 925 €	43 %
9- Une Martinique mieux aménagée	21 518 465 €	-	0 %
TOTAL	481 751 471 €	249 720 596 €₁₇	51%

185 DOSSIERS DEPOSES AU 21/02/2025

Ventilation par mesure



OBJECTIF 2025



Programmation FEDER

11 dossiers pour 88M€ de coût total et 34M€ de FEDER programmés ou en cours de programmation

DO 2025 est de: 81,57M€ dont

65,43M€ de FEDER soit 112 M€ en coût total



Plan d'actions d'évitement du DO

Renforcement des équipes

- Service instructeur (+certification 14-20) : 30 ETP
- Mise en place du service certification 21-27 : 10 ETP

Gestion des délais

- Dématérialisation et plan de réduction des délais entre l'AD et l'accusé de réception de dossier complet (webinaire, information/formation...)
- Délais de complétude contraints : 2 fois 30 jours avant classement sans suite
- Délais d'attribution réduit par modification des seuils de passage en plénière
- Respect du délai de 6 mois entre l'accusé de réception du dossier complet et la convention d'attribution d'aide signée (respect à 100% aujourd'hui)

Élargissement des bénéficiaires potentiels

- Abaissement du seuil d'éligibilité des mesures d'aides aux entreprises et élargissement du champ d'actions
- Accompagnement des structures financées par la CTM (satellites) à la mobilisation des fonds européens lorsque c'est possible

Projet structurants pour le territoire

- Programmation d'opérations d'envergure stratégiques pour le territoire : hôtels, TCSP, ports, THD...

Mise en place d'un réseau d'accompagnement au montage de dossiers pour les TPE

- Sélection d'opérateurs pour la mise en place d'un réseau d'accompagnement au montage et au suivi des dossiers pour les petites entreprises

OBJECTIF 2025



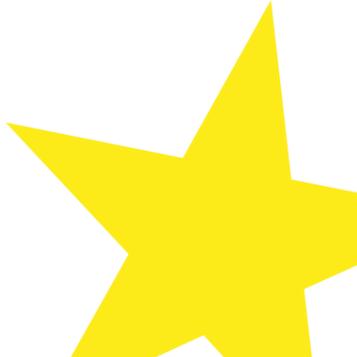
Révision à mi-parcours du programme

- **Obligation réglementaire (article 18 du regt 2021/1060) avec une transmission Commission avant le 31/03/25**
 - **Objectif : Analyser l'état d'avancement du programme pour la période 2021-2024 et identifier les ajustements nécessaires pour optimiser sa mise en œuvre pour le reste de la programmation.**
- 

OBJECTIF 2025



Révision à mi-parcours du programme

- **Intervention d'un prestataire (EDATER)**
 - **Des questions évaluatives imposées dont la dernière porte sur les propositions de modification de programme et d'affectation de l'enveloppe de flexibilité (environ 103M€)**
 - **Consultation du CRSI avant la fin mars 2025**
- 



FOCUS AIDE AU FRET

3 mesures aide au fret

Aide au fret bokay

- compenser les surcoûts de transports additionnels entre la Martinique les pays tiers de la Caraïbe et des Amériques

Aide au fret intrants/extrants

- compenser les surcoûts de transport entre la Martinique et les pays de l'Union Européenne

Aide au fret déchets

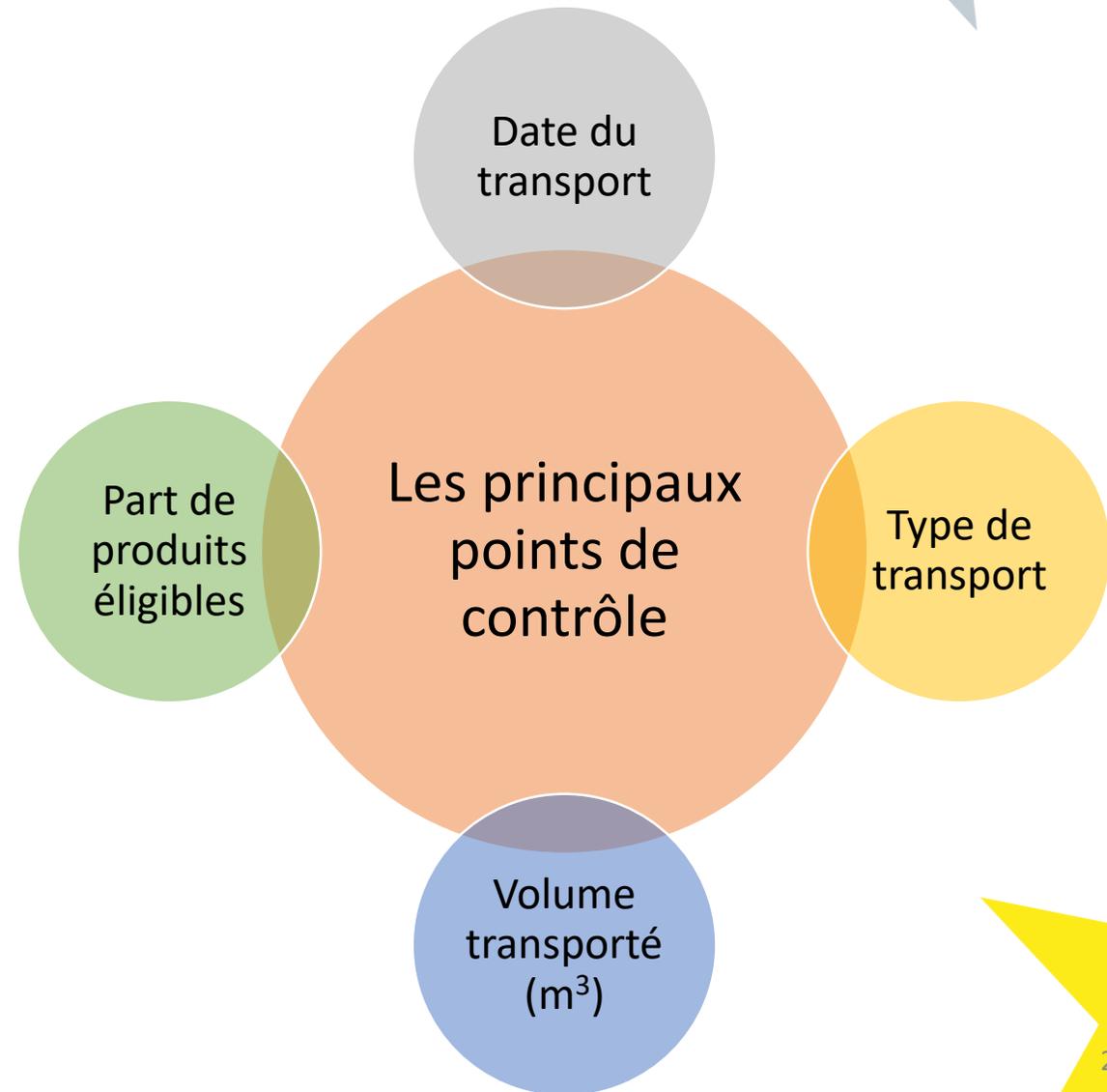
- Compenser les surcoûts de transport des déchets en vue de leur valorisation selon les normes européennes

Mise en place d'Option de Coûts Simplifiés

pour la simplification de la justification des dépenses aide au fret intrants / extrants

Ce qui change par rapport à 2014-2020 :

1. Pas de vérification des montants facturés ni d'analyse du détail des dépenses éligibles à l'aide au fret (fret, frais d'emportage, de dépotage, assurances, etc..) ; on vérifie la réalité et l'éligibilité du transport pas son coût car on applique un Barème de coût unitaire
2. L'identification des volumes transportés et de la part éligible du volume ;
3. Un montant d'aide qui n'est plus égal au montant des dépenses effectivement encourues par le bénéficiaire.



CALENDRIER



- Aide au Fret Bòkay pour les transports réalisés en 2023-2024 : dossier unique à déposer avant le 30 avril 2025
- Aide au Fret Bòkay et déchets pour l'année 2025 : demande avant le 30 juin 2025
- L'ouverture de la mesure aide au fret intrants / extrants : Ouverture du dispositif sera réalisée prochainement (modification en cours examen Commission, sous réserve outil synergie fonctionnel)

Proposition de calendrier :

- Dossiers 2023 : avant le 30 avril 2025
- Dossiers 2024 : une communication sera faite sur le calendrier de dépôt des demandes d'aide dès que le barème aura été actualisé.
- Pour les années suivantes, un dossier annuel devra être déposé avant le 30 juin de l'année N+1.



STRATEGIES TERRITORIALES

Volumes financiers

STRATEGIES TERRITORIALES

ENVELOPPE	Montant (part UE)
FEAMPA	700 000 €
FEADER	5 700 000 €
FSE+	7 000 000 €
FEDER	21 500 000 €
TOTAL	34 900 000 €

THEMATIQUES

Développement de
l'agro industrie

Transition
énergétique

Gestion des
risques

Inclusion sociale

Innovation et
numérique



PROCEDURE

Identification
des projets

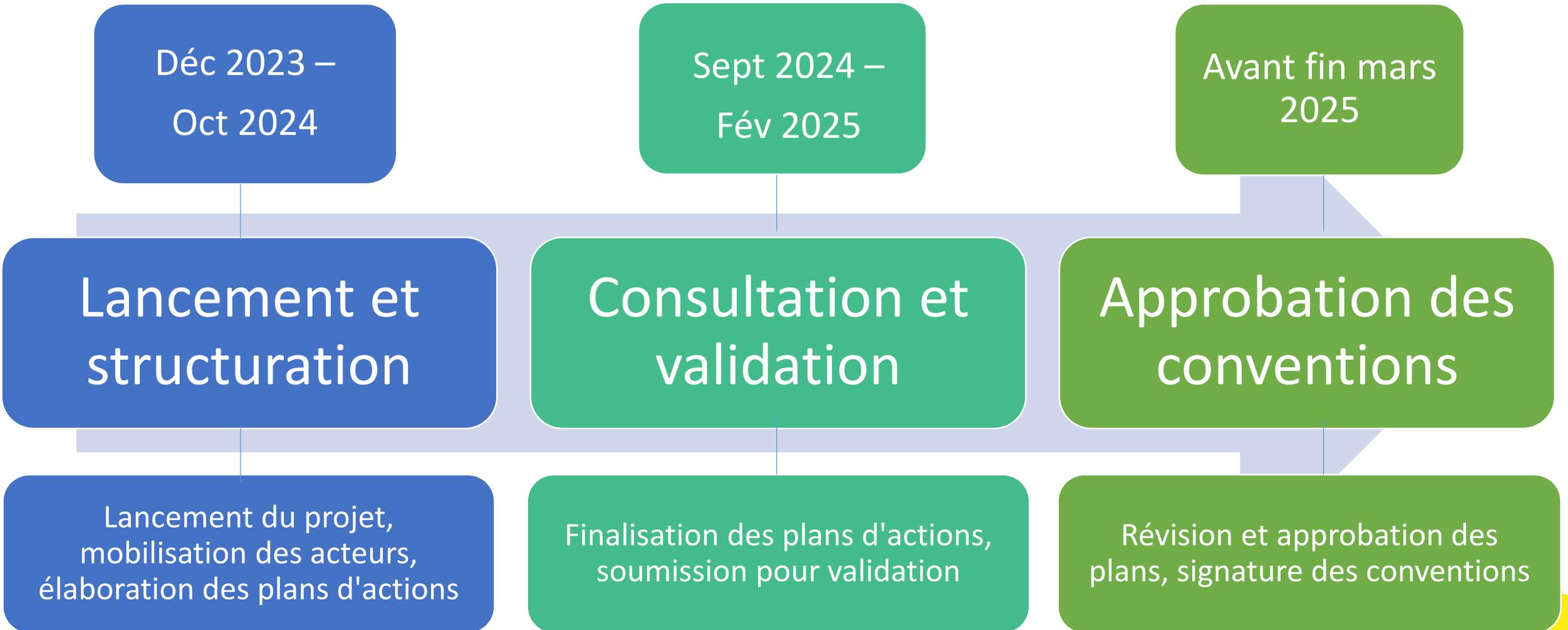
Soumission
des projets

Évaluation et
sélection

Signature
des
conventions

Suivi et
évaluation

CALENDRIER PREVISIONNEL

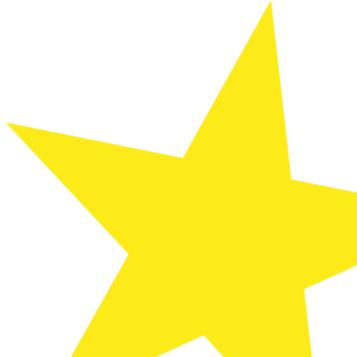




INSTRUMENTS FINANCIERS

SOMMAIRE

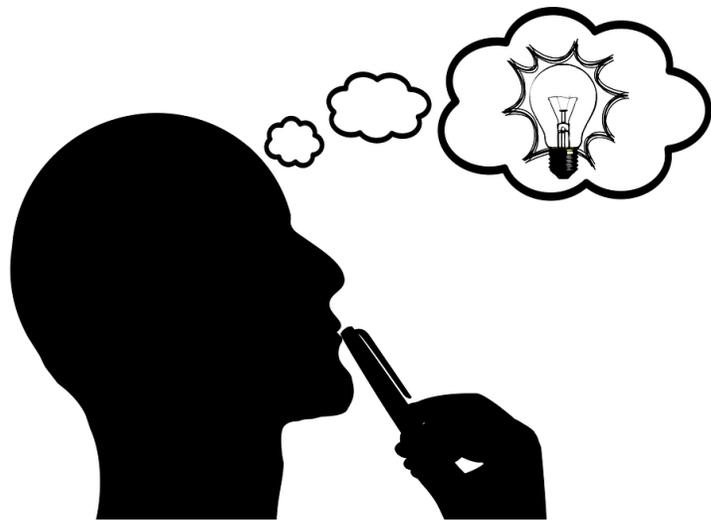


- ✓ Qu'est-ce qu'un instrument financier ?
 - ✓ Les ambitions de la Collectivité sur la programmation 21-27
 - ✓ Focus sur le Fonds Prêts Honneur et Fonds Régional de Garantie prévus en 2025
 - ✓ Etat d'avancement dans la mise en œuvre
 - ✓ Les prochaines étapes
- 

Qu'est ce qu'un instrument financier ?

« Les Instruments Financiers (IF) constituent **un moyen de soutien par le biais de prêts, garanties ou capital investissement**, qui diffère du mode d'intervention par subvention ».

La CTM est autorisée par la Commission Européenne à les mettre en œuvre à la condition **d'avoir évalué en amont les besoins des entreprises /défaillances de financement et les possibilités d'intervention via des IF** (**Evaluation ex ante** pouvant évoluer suivant les besoins du territoire)



Qui gère ces dispositifs pour la CTM ?

La CTM a fait le choix de **confier la gestion des IF à des opérateurs habilités**. Pour les mobiliser, la CTM doit réglementairement **les sélectionner par des marchés publics**, puis **contractualiser avec eux** et enfin leur **verser les dotations** qui leur permettront de financer les TPE/PME.

Pas de mise en concurrence pour Bpifrance (prêts et garanties sur le territoire);
Exemple: les opérateurs ayant dans le passé géré des IF pour la CTM sont: IMA, RESEAU ENTREPRENDRE, l'ADIE, Bpifrance, l'AFD, quelques banques locales, la SAGIPAR

NB: La CTM n'est pas décisionnaire sur les demandes faites par les entreprises

Description des IF

FORME

- Prêts (prêts d'honneur à taux zéro, prêts participatifs)
- Garantie
- Capital investissement (Prises de participation au capital, interventions en CCA, Obligation convertibles,...)

CARACTERISTIQUES

- Remboursables
- Recyclable pour refinancer d'autres entreprises – principe vertueux de réutilisation
- Complète l'offre de financements existante sur le territoire

AVANTAGES

- Cumul possible avec d'autres aides publiques (subventions, microcrédits professionnels, prêts, défiscalisation, crédit d'impôt dans le respect des plafonds d'aides publiques)
- Effet levier de financement: facilite l'obtention d'autres financements publics comme privés
- Possibilités de différés pour les prêts, taux bonifiés ...



Quelles sont les ambitions de la Collectivité sur la programmation 21-27 ?

- ✓ Etablir une démocratie économique (accès au plus grand nombre de porteurs de projet)
- ✓ Une projection de lancement de 6 instruments sur un horizon d'investissement allant jusqu'au 31/12/2029 ;
 - ✓ Pérennisation de l'instrument de prêt d'honneur
 - ✓ Création de 5 nouveaux dispositifs (3 fonds de garantie et 2 fonds de prêts)
 - ✓ Un objectif de lancement de 3 IF en 2025 et 3 en 2026

Fonds de Prêt d'honneur FEDER (FPH)



Création Développement Reprise-Transmission **2025**

Fonds de Garantie



Fonds Régional de Garantie (FRG) Bpifrance **2025**

Fonds de Garantie Economique Sociale et Solidaire (ESS) **2026**

Fonds de Garantie Agriculture Pêche Aquaculture (APA) **2026**

Fonds de prêts



Prêt Relance Bpifrance **2025**

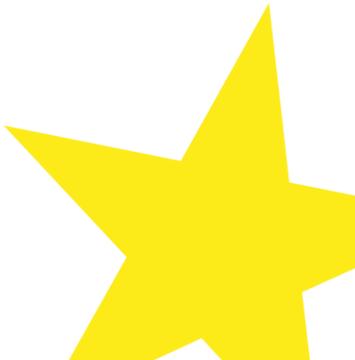
Prêt Participatif **2026**

Focus sur le Fonds Prêts d'Honneur et le Fonds Régional de Garantie Bpifrance (2025)

Instrument financier	Descriptif	Cibles
Fonds de Prêts d'honneur	Prêt à la personne en phase de création, développement Reprise-transmission financement du Besoin en Fonds de Roulement et des investissements <u>Conditions</u> : prêt à taux zéro, <60k€	Chefs d'entreprise de TPE en création, développement, reprise d'activités
Fonds Régional de Garantie Bpifrance	Garantie venant en complément de la garantie BPI (quotité 40% max) pour une meilleure couverture (jusqu'à 70%) <u>Objectif</u> : déclencher le suivi de projets d'envergure ou avec un niveau de risque supérieur <u>Conditions</u> : exclusion des entreprises du secteur agricole ou de la pêche dont le CA serait < 750K€ et des Entreprises Individuelles	TPE/PME en création, développement, reprise et transmission

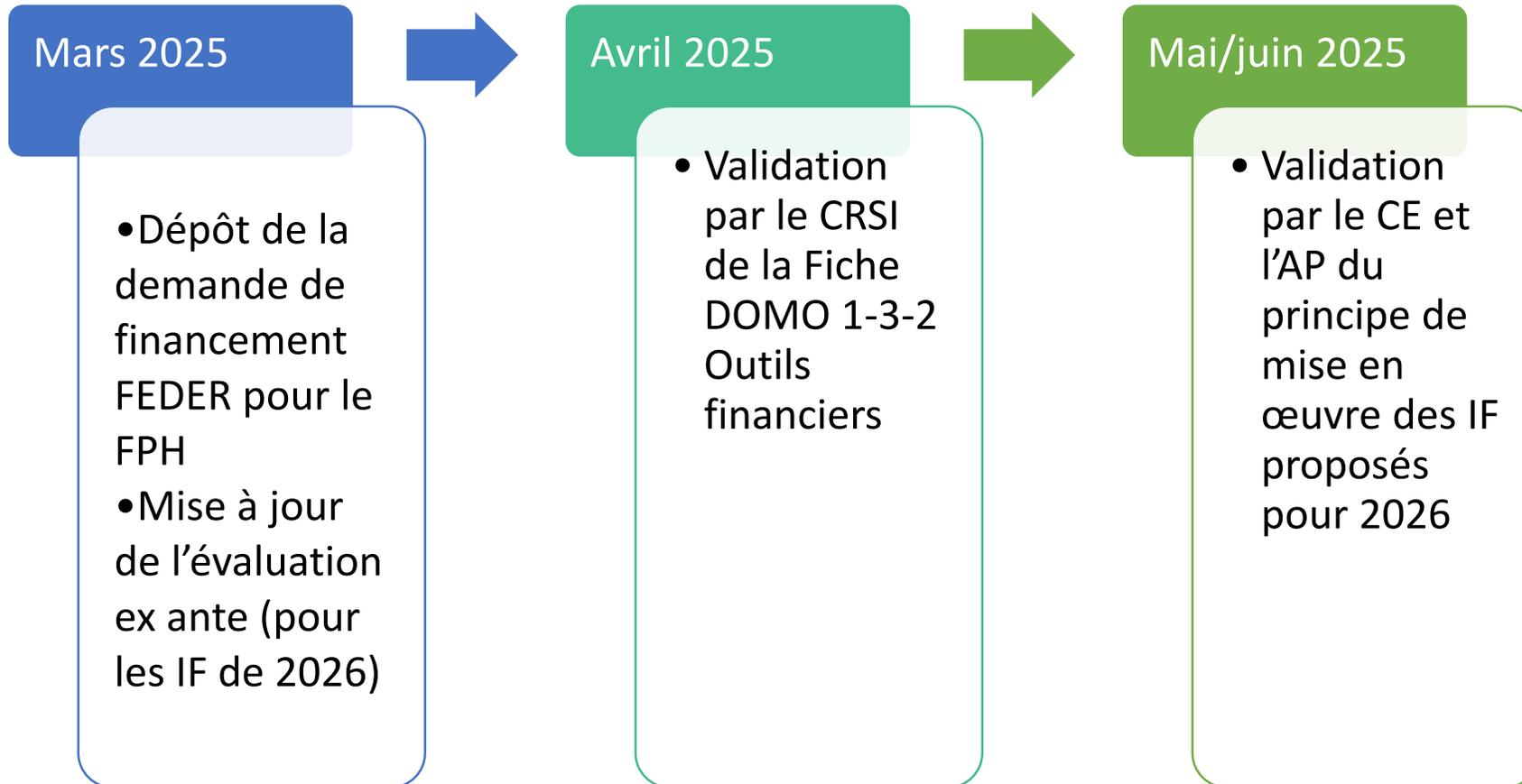
Etat d'avancement des Instruments financiers



- **Assemblée Plénière du 19/12/2024:** validation de principe des 2 premiers instruments financiers:
 - Fonds de Prêts d'Honneur Création, développement Reprise Transmission
 - Fonds Régional de Garantie BPI-Franceet lancement du processus de sélection de(s) gestionnaire(s) du Fonds de Prêts d'Honneur
 - **Février 2025:** dépôt des demandes de financement FEDER
 - **Mars 2025:** publication du marché de sélection des gestionnaires du FPH + dépôt de la demande de financement FEDER
 - **Mars 2025:** Actualisation de l'évaluation ex ante des IF pour l'intégration des instruments à déployer en 2026 (2 Fonds de garantie APA et ESS et le Fonds de prêts participatifs multi banques)
 - **Août 2025: sous réserve des attributions de marché et de la contractualisation,** lancement du FPH et du FRG Bpifrance
- 

Prochaines étapes ?

Le Service Ingénierie Financière travaille de concert avec d'autres services support de la CTM pour

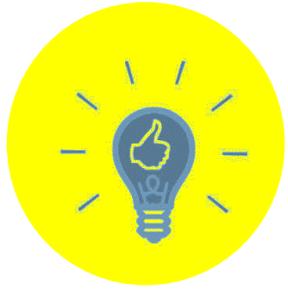




QUESTIONS DIVERSES



CONTACTS



Avant dépôt de votre dossier

SERVICE ORIENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

appui.europe@collectivitedemartinique.mq



Après dépôt de votre dossier

GUICHET UNIQUE puis SERVICES INSTRUCTEURS

[Plateforme e-synergie \(via l'espace de communication\)](#)



COMMUNICATION / OBLIGATIONS DE PUBLICITE

CommunicationDFE@collectivitedemartinique.mq



DIFFICULTES TECHNIQUE / UTILISATION LOGICIEL E-SYNERGIE

assistance-utilisateurdfc@collectivitedemartinique.mq





www.europe-martinique.com

Tél 0596 59 89 00

Merci de votre attention !

